

JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016 - N° 3227

**RETENEZ
CETTE DATE**

SEMINAIRE FFN - INTERREGION ILE DE FRANCE Piscine Christiane et Guy Canzano à SARCELLES

Samedi 8 octobre de 9h30 à 16h00

Suite à l'annulation du congrès de Bordeaux (les 3, 4 et 5 juin 2016) la Fédération Française de Natation met en place un séminaire par interrégion.

Ce séminaire est destiné à tous les clubs, entraîneurs ou dirigeants pour partager avec Francis LUYCE - Président, Michel SAUGET - Secrétaire Général, Jacques FAVRE - Directeur Technique National et Louis-Frédéric DOYEZ - Directeur Général.

Programme prévisionnel

- 9h30 à 10h00 Accueil – café
- 10h00 à 10h15 Ouverture (Jean-Jacques BEURRIER et Francis LUYCE)
- 10h15 à 11h15 Intervention du Directeur Technique National
 - ✓ Présentation du parcours initiatique
 - ✓ Les postes de Directeur Techniques Régionaux
 - ✓ Listes de haut niveau
 - ✓ Organisation du PPF
- 11h15 à 12h00 Echanges avec la salle sur les programmes sportifs
- 12h00 à 13h30 Buffet
- 13h30 à 14h30 Interventions FFN
 - ✓ Réforme territoriale – modifications statutaires
 - ✓ Formation (BF – BP – DE – MSN)
 - ✓ Pacte commun de progression
 - ✓ Formation équipements
 - ✓ Communication
 - ✓ Nager Grandeur Nature
 - ✓ Eau libre – courses grand public
- 14h30 à 15h45 Echanges avec la salle
- 15h45 à 16h00 Clôture du séminaire

163, boulevard Mortier 75020 PARIS - Tel. : 01 40 31 19 20 - Fax : 01 40 31 07 25

<http://www.cif-natation.fr> - email : cif@cif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - NAF 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



PARIS

Ville candidate
Jeu Olympiques de 2024



Matmut



www.eurocomfrance.fr

MEGATEX



VIBRA'SON



île de France





58 clubs ont encore des chèques TranSport qui les attendent au comité

ATTENTION, ces chèques ont une date limite de validité (31 décembre 2016)

DONC NE TARDEZ PAS A VENIR LES CHERCHER

75	ASS SPORTIVE BOUVINES
	CLUB NAUTIQUE DOMREMY 13
	LA LIBELLULE PARIS
	SPORTING CLUB 9 PARIS
	STADE FRANÇAIS
77	AQUATIC CLUB CLAYE-SOUILLY
	AS EMERAINVILLE
	ASS DES SPORTS DE CHELLES
	CAN ST FARGEAU PONTIERRY
	CN OZOIR LA FERRIERE
	CND LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE
	COMBS NATATION
	DAUPHINS DU CENTRE BRIE
	LAGNY-SUR-MARNE NATATION
	US VAIRES
78	AS PORCHEVILLE
	CN PLAISIR
	ESPADON VÉLIZY-VILLACOUBLAY
	LE CHESNAY NATATION
	OPTIMAX TRAINING NATATION 78
	VELIZY N.SYNCHRO
91	AS MONTGERON WATER-POLO
	EN VAL D'YERRES
	EN DRAVEIL
	SCA 2000 EVRY
	YERRES NATATION
92	ASM DAUPHINS DE MEUDON
	CN ASNIÈRES
	COM BAGNEUX NATATION
	CS CLICHY 92
	STADE DE VANVES
	STADE FRANÇAIS O COURBEVOIE
UAS ST-CLOUD	

93	AC BOBIGNY
	AS BONDY
	CM AUBERVILLIERS NATATION
	CS LES LILAS NATATION
	CS NAUTIQUE NOISY-LE-GRAND
	ES STAINS
	NEUILLY-PLAISANCE SPORTS N
	SO ROSNY
94	TREMBLAY AC
	USMA-ST-OUEN
	VILLEMONTBLE SPORTS NATATION
	ELAN NATATION CHEVILLY-LA-RUE
	ES SUCY-EN-BRIE
	LA SAINT MANDEENNE
95	US ALFORTVILLE NATATION
	US IVRY-SUR-SEINE
	US VILLEJUIF NATATION
	VILLENEUVE-LE-ROI AQUA CLUB
	AS ARGENTEUIL NATATION
ASN LOUVRES-ROISSY-SURVILLIERS	
CN VALLEE DE MONTMORENCY	
CLUB OLYMPIQUE VILLIERS-LE-BEL	
CN FOSSES	
CS VAL D'OISE MONTMORENCY	
ERAGNY-SUR-OISE AQUATIQUE	



COMMISSION WATER-POLO du lundi 19 septembre

Présents MM. VENEAU et COCOUCH (CTSR)
Assiste M. GUERGUADJ

I. FFN

- Courriers : nouvelle formule du championnat de France de division nationale 1 Dames.
- Demande de la déclinaison de l'ensemble des championnats de la région Ile-de-France.

II. Championnats Ile de France

Composition et calendriers des championnats des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} divisions régionales 2016-2017.
N3, jeunes excellence U13 et U17 : début des championnats le 24/09.

III. Information

La réunion de début de saison, ouverte à tous les officiels A ainsi qu'aux entraîneurs, se tiendra le vendredi 30 septembre 2016 à partir de 18h45 au siège du comité de l'Ile de France.

L'objectif de ce rassemblement est de rappeler les directives d'arbitrage adoptées par les instances internationales afin de contribuer à une meilleure compréhension et à une plus grande homogénéité des décisions prises par les arbitres dans toutes nos compétitions.

Il constitue par ailleurs pour chaque officiel A une session de formation continue dont il convient de rappeler qu'elle est obligatoire au moins une fois tous les deux ans (cf. la Circulaire de Formation des Officiels de WP).

Merci de confirmer dans les meilleurs délais votre présence (ou votre indisponibilité) au secrétariat de la commission water-polo : gestion@cif-natation.fr

Le Président : Gérard VENEAU

COMMISSION NATATION COURSE du mardi 20 septembre

Présents Mme DEMARLE
MM. BLAISE (employé), MOMMAILLE et PLA (professeur de sport, membre de l'ETR)

I. Nageuses nées en 2003

La commission apporte la précision suivante concernant leur appartenance aux séries CIF régionale et Interrégionale.

A l'issue du classement national du Natathlon 2016 :

- Les 21 nageuses franciliennes classées dans les 100 premières intègrent la série interrégionale (SIR) en tant que Junior 1^{ère} année (J1).
- Les 23 nageuses franciliennes qui se sont classées de la 101^{ème} et la 200^{ème} place intègrent la série régionale (SR) en tant que Junior 1^{ère} année (J1).

Se référer à la modification Page 14 du « Calendrier et Règlements CIF 2016-2017 »

II. Qualification aux N2 Hiver (Q1)

Par rapport au règlement annoncé en fin de saison passée, au regard des contraintes d'organisation sur un seul site, la qualification aux Championnats N2 (Q1) se fera sur deux critères :

- La grille de temps de la FFN.
- Un rang par âge (Filles 14 ans / 15 ans / 16 ans / 17 ans / 18 ans et plus, Garçons 15 ans / 16 ans / 17 ans / 18 ans / 19 ans et plus) suite à la concaténation des quatre poules des championnats régionaux 25m.

La commission a souhaité « ouvrir les vannes » pour les plus jeunes : Filles 14 ans / 15 ans et Garçons 15 ans / 16 ans en retenant un nombre plus important de nageurs pour chaque épreuve du programme.

Se référer à la modification Page 23 du « Calendrier et Règlements CIF 2016-2017 »

III. Les N2 Printemps (Q2)

Nous accueillerons la même population que celle des N2 Hiver (Q1) avec des conditions bien meilleures pour se qualifier : deux sites et avec séries et finales.

Cependant, comme convenu en juin dernier afin de laisser personne sur le bord de la route en cas de maladie, blessure ou d'une progression très rapide en cours de saison, un repêchage sera permis par le biais des championnats départementaux des 11 et 12 mars 2017 avec une grille de temps plus difficile à partir d'une conversion 25m/50m et une légère majoration permettant d'envisager une possible qualification aux championnats de finalité.

Se référer à la modification Page 29 du « Calendrier et Règlements CIF 2016-2017 »

IV. Les Championnats régionaux d'été (Q3)

Deux championnats : série A et série B auxquels les nageurs seront qualifiés comme suit :

- **Championnat de Série A** : les nageurs du Collectif Excellence, les nageurs de Série interrégionale CIF, Les nageurs qualifiés lors des championnats N2 hiver et/ou printemps.
- **Championnats de Série B** : les nageurs non qualifiés en série A sur une grille de temps.
Se référer à la modification Page 34 du « Calendrier et Règlements CIF 2016-2017 »

Le Président : Christian MOMMAILLE

La secrétaire de séance : Raymonde DEMARLE

Calendrier et règlements CIF 2016-2017 **MODIFICATIONS DU 21 SEPTEMBRE 2016**

P.14 Série « régionale Ile-de-France »

L'appartenance à cette série sera déterminée par la participation à l'année N-1 aux épreuves nationales suivantes :

- Championnat N2 50m hiver
- Championnats N2 50 m été
- Classement national du Natathlon (Places 101 à 200)

P.23 Championnats N2 Hiver (Q1)

Sont autorisés à participer les nageurs :

- De la série « interrégionale CIF », sans limitation (ils doivent tout de même posséder un temps dans la base fédérale).
- Suite aux régionaux hiver, un classement au temps par nage et par années d'âge sera publié en concaténant les résultats des différentes poules. Les qualifications se feront à la « place » et si les temps rentrent dans la grille « toutes catégories » (voir grille de qualification sur le site du comité).

Les nageurs identifiés dans la série « interrégionale CIF » ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Ils s'engagent dans ladite épreuve avec la meilleure performance proposée dans l'espace Extranat.

Les nageurs qualifiés à l'issue des Championnats régionaux d'hiver 25m ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés plus une épreuve complémentaire.

P.29 Championnats N2 Printemps (Q2)

Sont autorisés à participer les nageurs :

- De la série « interrégionale CIF », sans limitation (ils doivent tout de même posséder un temps dans la base fédérale).
- Les nageurs qualifiés aux championnats de Nationale 2 d'hiver. Ils ne pourront nager que dans les épreuves où ils étaient qualifiés aux N2 d'hiver. Ils peuvent toutefois rajouter des épreuves en passant par les championnats départementaux (voir grille de temps sur le site du comité).
- Les nageurs qualifiés à partir des championnats départementaux (par grille de temps uniquement).

Les nageurs identifiés dans la série « Interrégionale CIF » ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Ils s'engagent avec la meilleure performance enregistrée dans la base fédérale.

Les nageurs qualifiés à l'issue des Championnats départementaux 25m ne peuvent participer qu'aux seules épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés.

P.34 Championnats Régionaux d'été (Q3)

Sont autorisés à participer les nageurs :

- Du collectif « excellence », sans limitation (ils doivent tout de même posséder un temps dans la base fédérale).
- De la série « Interrégionale CIF » sans limitation (ils doivent tout de même posséder un temps dans la base fédérale).
- Qualifiés aux N2 hiver et/ou printemps, uniquement dans les nages où ils étaient qualifiés.

Les nageurs identifiés dans le collectif « Excellence » et la série « Interrégionale CIF » ne sont pas limités en nombre d'épreuves. Ils s'engagent dans ladite épreuve avec la meilleure performance proposée dans l'espace Extranat.

Les relais ne peuvent être composés que de nageurs qualifiés en « série A ».

Finales A et B toutes catégories. La Finale C est réservée aux nageuses 15 ans et moins et aux nageurs 16 ans et moins non qualifiés en finales A ou B.

Le Président : Christian MOMMAILLE

La secrétaire de séance : Raymonde DEMARLE



JOURNÉE DES « REFERENTS TECHNIQUES DE SESSION DE L'ÉCOLE DE NATATION FRANÇAISE » EN REGION ILE DE FRANCE



Journée régionale des « Référénts Techniques de Session ENF » photo Carolle Andraca

Vingt-cinq personnes ont participé dimanche 18 septembre à une journée dédiée aux « Référénts Techniques de Session ENF » (*Évaluateurs ENF responsables du bon déroulement de la passation des tests du Pass'sports de l'eau et du Pass'compétition*) qui s'est déroulée à la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile de France.

Après une première olympiade complète (2012 -2016) de mise en œuvre du concept ENF dans nos écoles de natation cette journée a été l'occasion pour le comité régional d'Ile de France de natation de valoriser et de réaffirmer la légitimité des « Référénts Techniques de Session ENF » dans leur fonction.

La première partie de la journée a été consacrée à un moment d'échanges et de partages d'expériences laissant entrevoir dans une dynamique collective la recherche d'une meilleure harmonisation notamment de la validation des critères de réussite aux tests sur les différents lieux de passation en région. En effet, l'organisation la plus visible de l'édifice « ENF » est associée à la passation des tests. Ainsi il est important que la réussite aux tests soit perçue par tous comme le gage d'une qualité de FORMATION et d'ÉDUCATION préparant au mieux ceux qui le désirent à la possibilité d'un engagement performant vers un haut niveau de pratique. Si l'on souhaite que l'ensemble du dispositif ENF prenne toute sa dimension et son sens - en impactant notamment davantage l'approche pédagogique de l'enseignement au sein de nos clubs - il est primordial que les exigences à la validation de ces tests soient comprises et acceptées par tous : les enfants, les parents, les dirigeants et évidemment par les éducateurs et les entraîneurs.

L'après-midi aura été l'occasion d'une intervention très appréciée d'un expert dans le domaine de la négociation (ancien membre du GIGN). Il nous a présenté sous une forme opérationnelle certaines stratégies et les attitudes à adopter en cas de situations conflictuelles et de façon encore plus pragmatique dans un contexte spécifique à la passation des tests.

Merci à toutes les personnes présentes pour leur participation très active à cette journée. Le « Groupe de Travail ENF » lors de ses prochaines réunions ne manquera pas d'intégrer vos remarques et vos propositions dans la perspective d'un déploiement régional plus abouti d'une ENF mise au service des jeunes nageurs, des éducateurs et de leurs clubs.

Jean-Michel MATTIUSSI



I. Changement de mot de passe pour l'environnement ExtraNat 1.0

Les attaques de plus en plus fréquentes des serveurs FFN (environ 58.000 par weekend) ont obligé le service informatique FFN et la commission à redoubler de vigilance et à renforcer les conditions d'accès aux données FFN. C'est pourquoi les mots de passe des accès à l'environnement ExtraNat 1.0 ont été modifiés et renforcés pour l'ensemble des clubs et comités.

D'avance, nous savons que les nouveaux mots de passe mis en place vont nous faire siffler les oreilles par leur complexité et les changements qu'ils apportent, mais la sécurité doit primer sur la facilité d'accès.

ATTENTION : Les nouveaux mots de passe sont cryptés et non déchiffrables en cas de pénétration frauduleuses dans les bases de données FFN. C'est pourquoi ces mots de passe ne vous sont proposés qu'une seule fois à l'ouverture de l'application et qu'ils n'ont pas été envoyés par courrier électronique. N'oubliez pas de noter votre nouveau mot de passe à la première utilisation d'extranat 1.0, il ne vous sera plus proposé ensuite.

II. Des nouvelles d'ExtraNat 2.0 (nouvelle version)



La version 2.0 d'ExtraNat sera bientôt disponible pour l'ensemble des clubs. Cette nouvelle version est une refonte complète du logiciel ExtraNat 1.0. Programmée avec les dernières innovations en matière de développement, cette nouvelle version sera dotée de nombreuses fonctions supplémentaires et apportera une meilleure sécurité aux données FFN.

Elle couvrira dans un premier temps les modules licences/affiliation et labellisation et intégrera progressivement aux cours des prochaines saisons, les autres modules extraNat tels que récompenses, engagements, déclaration de compétitions, ENF, officiels, etc.

Cela signifie que durant toute cette période d'adaptation, les clubs disposeront des deux applications : l'ancienne application ExtraNat 1.0, sans changement d'accès, pour tous les anciens modules et ExtraNat 2.0 avec de nouveaux accès individualisés pour les nouveaux modules ExtraNat 2.0 licences/affiliation et labellisation.

Pourquoi ne pas avoir commencé cette nouvelle saison avec ExtraNat 2.0 ?

La mise au point de la nouvelle version ExtraNat 2.0 a été plus complexe que prévue, le renforcement de la sécurité d'une part et les adaptations liées au nouveau découpage de la réforme territoriale ont engendrés des retards dans le développement. D'autre part, après l'échec de mise en production de la saison dernière, la commission informatique fédérale n'a pas souhaité, en ce début de saison prendre le risque de mettre, en urgence, à disposition une application qui nécessite encore quelques ultimes réglages.

L'application ExtraNat 2.0 sera présentée lors du séminaire annuelle informatique FFN qui se déroulera début octobre à Toulouse et afin de ne pas perturber l'afflux important de licences et de modifications lié à l'organisation des Interclubs, l'application ExtraNat 2.0 devrait être mise en ligne et disponible **au cours du mois de novembre.**

III. Labellisation : Message important

Les labels décernés par la FFN le sont pour la durée d'une olympiade et il n'y a pas de renouvellement systématique des labels en fin d'olympiade. Ce qui implique que tous les clubs labellisés au cours de la dernière olympiade devront candidater sur un nouveau label pour cette olympiade.

Important : Pour cette nouvelle olympiade 2017/2020, pas de dossier 'papier', une nouvelle procédure informatisée a été mise en place pour gérer les demandes de labels FFN. Une application en ligne sous ExtraNat 2.0 a été développée, à base de données pré-remplies, elle facilitera la constitution du dossier et permettra aux clubs une vérification de leurs données stockées sur les bases FFN.

Pour déposer un dossier de labellisation pour cette nouvelle olympiade, l'application Extranat 2.0 'labellisation' sera disponible au cours de la deuxième quinzaine du mois de novembre et restera ouverte jusqu'au 31 décembre 2016. Il est inutile d'envoyer un dossier papier, seuls les dossiers remplis en ligne seront étudiés.

Le Président : Patrick FRADET

DATES DES PROCHAINES REUNION AU COMITE

Mardi 11 octobre 2016	Comité directeur	19h00
Mardi 22 novembre 2016	Bureau élargi	18h30
Mardi 13 décembre 2016	Bureau élargi	18h30
Mardi 17 janvier 2017	Bureau élargi	18h30
Mardi 14 février 2017	Comité directeur	19h00
Mardi 7 mars 2017	Comité directeur	19h00
Mardi 28 mars	Bureau élargi	18h30
Mardi 16 mai 2017	Comité directeur	19h00
Mardi 6 juin 2017	Bureau élargi	18h30
Mardi 27 juin 2017	Comité directeur	19h00

A NOTER DANS VOS AGENDAS

**L'assemblée générale électorale du
comité régional se tiendra le**

SAMEDI 25 FEVRIER 2017

OFFRE D'EMPLOI

La section Natation de Fontenay-sous-Bois (94) recherche des entraîneurs (BEESAN BPJEPS) pour encadrer les groupes suivants :

- ENF1
- ENF2
- Cours technique en soirée
- Aquagym le midi du mardi au vendredi de 12h00 à 13h00

Horaires à définir en fonction des groupes.

Envoyer CV et Lettre de motivation à : usfnatation@gmail.com ou contacter Mme ONIDI au 06 07 59 44 36

CETTE CIRCULAIRE DATANT DE 1975 EST TOUJOURS D'ACTUALITE
MERCI DONC D'EN PRENDRE CONNAISSANCE

W

SECRETARIAT D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE
DE LA QUALITE DE LA VIE
(JEUNESSE ET SPORTS)

PARIS, le 3 juin 1975

DIRECTION DE L'EDUCATION PHYSIQUE
ET DES SPORTS

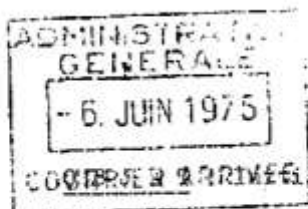
LE SECRETAIRE D'ETAT
AUPRES DU MINISTRE
DE LA QUALITE DE LA VIE
(JEUNESSE ET SPORTS)

Sous-Direction des Activités Sportives

à

S/D.A.3/3 N° 75 - 141 P

MESSIEURS LES DIRECTEURS REGIONAUX
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



MESSIEURS LES DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

COPIEREN 2211 Diffusion des très jeunes enfants en milieu aquatique.

Le développement spectaculaire des écoles d'initiation citées en objet appelle de ma part un certain nombre d'observations et de réserves :

1°) La familiarisation de l'enfant à l'eau

Cette familiarisation de l'enfant à l'eau a fait l'objet d'études dont les dernières en date menées à l'Institut National des Sports et à l'École Normale Supérieure d'Education Physique et Sportive ont eu un grand retentissement dans le public. Il a été nettement constaté que de très jeunes enfants totalement immergés, sont capables de se maintenir momentanément ou de revenir en surface et de se déplacer, aidés par leur faible densité, de manières plus ou moins coordonnées. En fait ils s'efforcent de rejoindre le bord du bassin ou un parent se trouvant lui-même dans l'eau.

Le tout jeune enfant manifeste ainsi des possibilités d'adaptation progressive au fur et à mesure qu'il franchit les étapes de son développement psychomoteur. Avant 4 à 6 ans, il n'est pas physiologiquement ni psychologiquement capable de contrôler sa motricité segmentaire pour réaliser des mouvements techniquement définis.

La familiarisation du jeune enfant avec l'eau ne se pose pas en terme d'apprentissage technique ; il ne s'agit pas de natation au sens communément admis par l'adulte, mais d'un comportement global d'adaptation.

L'avantage qui en résulte est l'acquisition d'une certaine aisance dans l'eau qui si elle ne présuppose en rien de la qualité de l'apprentissage ultérieur de la natation le facilitera très probablement.

Ces étapes lui permettront d'accéder par la suite à une véritable autonomie dans l'eau. Il apparaît que cette expérience ne saurait être envisagée par les parents que pour une très longue durée.

2°) La condition indispensable pour la réalisation de cette activité : l'ambiance affective sécurisante

Cette condition est d'autant plus nécessaire que l'enfant est plus jeune : ce qui implique une présence parentale dans le bain, mère ou père, ou même les deux. C'est dire l'extrême disponibilité des parents, l'importance de leur entente, de leur motivations qui peuvent diminuer ou accroître les résistances s'ils acceptent difficilement, par exemple, que leurs enfants soient moins brillants ou déshabillés que d'autres.

Je serais donc extrêmement réservé sur la généralisation de ce genre d'écoles si les éducateurs responsables avaient des exigences techniques, physiologiquement inapplicables à cet âge, ce qui risquerait d'entraîner des blocages plus ou moins nuisibles à l'apprentissage ultérieur et à l'épanouissement de l'enfant.

3°) Les conditions de cette activité.

Ces conditions doivent être strictes:

a) Conditions hygiéniques : elles doivent être absolues

1. La température de la piscine doit être appropriée à cet âge : (32° en hiver), en raison de l'imperfection du système de thermo-régulation de l'enfant. Cette température pourra être progressivement abaissée en fonction des saisons et de l'expérience de l'enfant. La température de l'air ambiant devra être accordée à celle de l'eau.

2. L'eau doit présenter une qualité particulière du point de vue chimique et bactériologique (stricte application de l'arrêté du 13 juin 1969). Le port d'un slip est obligatoire en raison du manque de contrôle sphinctérien chez certains jeunes enfants. L'eau sera dûment recyclée avant le début d'une séance.

3. Absence de maladies infectieuses, d'affections de la peau : les étiologies récurrentes peuvent être redoutables chez de très jeunes enfants effectuant des immersions répétées en position verticale.

4. Il conviendra d'exercer une surveillance attentive au bord du bassin pour déceler toute réaction d'alarme, pâleur, rougeur, tremblement.

5. Un examen préalable devra être effectué par un médecin qui devra conseiller les parents, et délivrer obligatoirement un certificat d'aptitude. Les enfants de moins de 6 mois ne pourront être confiés qu'à des équipes très spécialisées.

b) Conditions d'encadrement :

1. Les parents participent obligatoirement à la séance dans le bassin. La profondeur de l'eau doit leur permettre d'avoir pied.

2. Le Chef d'établissement doit s'assurer de la constitution d'une équipe pluridisciplinaire qui comprendra notamment des représentants des catégories professionnelles suivantes :

- spécialistes de natation, Maîtres-Nageurs Sauveteurs, éducateurs et entraîneurs
- spécialistes de P.M.I. - Pédiatres, psychologues, puéricultrices et autres spécialistes para-médicaux
- spécialistes de pédagogie de l'enfant - Psychologues, éducatrices de crèches, institutrices de maternelle, enseignants d'E.P.S.

3. Tous les membres de cette équipe devront s'imposer une information préalable et une formation continue.

En résumé, il s'agit d'une activité de manèment délicat mais profitable lorsque toutes les conditions favorables sont remplies, cependant il convient d'appeler l'attention du public sur les risques multiples que peut entraîner cette activité.

Cette initiation devra s'adresser indirectement aux enfants au travers des parents qui devraient être solidement informés et devraient prendre en charge leurs propres enfants. Le but à réaliser devrait se limiter à une familiarisation avec l'eau, l'enfant y étant amené dans des conditions de calme et de sécurité affective totale, dans une ambiance hygiénique plus rigoureuse que pour l'adulte (aseptie, température et surveillance permanente, après avis médical préalable ayant défini de façon précise les indications et contre-indications individuelles à ce genre d'activité).

Nous mettons en garde les Chefs d'établissements contre les dangers d'une exploitation commerciale se substituant à un souci éducatif.

Vous voudrez bien porter les dispositions de la présente circulaire à la connaissance des directeurs de piscine de votre circonscription.

M.B. - Cette circulaire sera publiée au B.O.M.E.

Pour le Secrétaire d'Etat,
Le Directeur de l'Éducation Physique
et des Sports,

Jacques PERRILLIAT

ARENA : PARTENAIRE OFFICIEL DU COMITE



WATER INSTINCT



BIEN S'ÉQUIPER POUR
LA RENTRÉE DES BASSINS

LA MATIÈRE



LONGUE DURÉE DE VIE



SÉCHAGE RAPIDE



RÉSISTANCE AU CHLORE

**NOUVEAUTÉS
ACCESSOIRES**

JE DÉCOUVRE



FLEX PADDLES



PULLKICK PRO

Charlotte Bonnet
Finaliste 200m NL - Rio 2016

ARENA SHOP PARIS - 43 rue des Pirogues de Bercy - 75012 PARIS